

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2023

Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 18 heures 35 sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ. Après appel des conseillères et des conseillers, il a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

Étaient présentes et présents : M. Philippe SOLAZ, Mme Maryvonne HEGUY, M. Joël FRITZ, M. Jean-Louis FOGGIATO, M. Jean Paul BACOU, M. Laurent VASSE, M. Franck BAZERQUE, Mme Nicole BOUBEE – BURGAUD, Mme Corinne HAMIDCHA, Mme Karine MEDOUS, M. Éric GARDES, Mme BERNADAS - MOUDEL : soit 12 conseillères et conseillers présentes et présents.

Étaient absentes et absent : M. Maurice LOUDET (Procuration à Joël FRITZ), Mme BAZERQUE Nadine (Procuration à Maryvonne HEGUY), Mme Naïla MIEGEVILLE (procuration à Laurent VASSE) : soit 15 suffrages exprimables.

M. Éric GARDES a été désigné secrétaire de séance par les conseillères municipales et les conseillers municipaux.

1. Compte rendu de la séance du 13 mars 2023

Le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Comptes Financiers Uniques 2022 (Principal et Annexes). Approbations

L'assemblée délibérante a élu Monsieur FOGGIATO en tant que président de séance pour l'examen et le vote du CFU. Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur FOGGIATO :

- Après s'être fait produire le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, toutes les opérations d'ordre prescrites ;
- Après avoir constaté la reprise du montant des résultats figurant au bilan de l'exercice 2021,
- Après avoir pris connaissance des résultats suivants au 31 décembre 2022 :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL						
BP63000 - M57						
Résultats Reportés après affectation des résultats		1 169 633,13	112 140,88		112 140,88	1 169 633,13
Opérations de l'exercice	1 222 518,49	1 399 032,66	289 673,01	316 109,16	1 512 191,50	1 715 141,82
Résultats de l'exercice		176 514,17		26 436,15		202 950,32
Totaux	1 222 518,49	2 568 665,79	401 813,89	316 109,16	1 624 332,38	2 884 774,95
Résultats de Clôture		1 346 147,30	85 704,73			1 260 442,57
Restes à Réaliser			181 883,16	266 000,00	181 883,16	266 000,00
Totaux Cumulés		1 346 147,30	267 587,89	266 000,00	267 587,89	1 612 147,30
Résultats Définitifs		1 346 147,30	1 587,89			1 344 559,41
COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX						
BA63001 - M49						
Résultats Reportés après affectation des résultats		24 689,90		48 572,05	0,00	73 261,95
Opérations de l'exercice	172 499,29	169 198,41	41 842,35	24 859,81	214 341,64	194 058,22
Résultats de l'exercice	3 300,88		16 982,54		20 283,42	
Totaux	172 499,29	193 888,31	41 842,35	73 431,86	214 341,64	267 320,17
Résultats de Clôture		21 389,02		31 589,51		52 978,53
Restes à Réaliser			2 180,00		2 180,00	0,00
Totaux Cumulés		21 389,02	2 180,00	31 589,51	2 180,00	52 978,53
Résultats Définitifs		21 389,02		29 409,51		50 798,53
COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
BA63002 - M57						
Résultats Reportés après affectation des résultats		23 773,79	897,21		897,21	23 773,79
Opérations de l'exercice	236 739,59	259 165,44	0,00	2 559,61	236 739,59	261 725,05
Résultats de l'exercice		22 425,85		2 559,61		24 985,46
Totaux	236 739,59	282 939,23	897,21	2 559,61	237 636,80	285 498,84
Résultats de Clôture		46 199,64		1 662,40		47 862,04
Restes à Réaliser					0,00	0,00
Totaux Cumulés		46 199,64		1 662,40	0,00	47 862,04
Résultats Définitifs		46 199,64		1 662,40		47 862,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2021	24 689,90 €
Résultat déficitaire de 2022	-3 300,88 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €

= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	21 389,02 €
---	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2021	48 572,05 €
Résultat déficitaire de 2022	-16 982,54 €

= Solde d'exécution excédentaire	31 589,51 €
---	--------------------

Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	-2 180,00 €
--	-------------

= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	29 409,51 €
--	--------------------

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	21 389,02 €
---------------------------------------	-------------

Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0,00 €
---	---------------

Supplément de fonctionnement disponible	21 389,02 €
--	--------------------

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - M.49 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2023

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	31 589,51 €
	RAR 2022 - Dépenses d'Investissement	2 180,00 €
	RAR 2022 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	21 389,02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report excédentaire de 2021	23 773,79 €
Résultat excédentaire de 2022	22 425,85 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €

= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	46 199,64 €
---	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report déficitaire de 2021	-897,21 €
Résultat excédentaire de 2022	2 559,61 €

= Solde d'exécution excédentaire	1 662,40 €
---	-------------------

Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
--	--------

= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	1 662,40 €
--	-------------------

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	46 199,64 €
---------------------------------------	-------------

Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0,00 €
---	---------------

Supplément de fonctionnement disponible	46 199,64 €
--	--------------------

BUDGET ANNEXE CLSH - M.57 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2023

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	1 662,40 €
	RAR 2022 - Dépenses d'Investissement	0,00 €
	RAR 2022 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	46 199,64 €

5. Fixation du montant des taux d'imposition pour 2023

Monsieur le Maire a rappelé que par délibération du 07/04/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière propriétés bâties :	30,51 %
Taxes foncières sur les propriétés non-bâties :	48,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	20,65 %

Il a expliqué que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale, soit 15,42 % et qu'il convenait à partir de 2023, que le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devait être à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Monsieur le Maire a proposé de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022, à savoir :

Taxe Foncière propriétés bâties :	30,51 %
Taxes foncières sur les propriétés non-bâties :	48,18 %
Taxe Habitation :	15,42 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	20,65 %

6. Questions et informations diverses

** Information sur des décisions prises par le CCAS*

Madame HEGUY a fait part à l'assemblée de décisions prises par le CCAS.

La première porte sur la revalorisation des aides aux familles pour la participation des enfants aux voyages scolaires qui dataient de 2009. Ainsi, les montants des aides qui resteront différent selon le montant de la contribution apportée par la famille à l'organisation du voyage, ont été modifié comme suit :

- * Contribution de la famille au voyage, inférieure à 200 €. L'aide de 20 € a été portée à 40 €
- * Contribution de la famille au voyage, supérieure à 200 €. L'aide de 40 € a été portée à 80 €

Le montant de l'aide versée ne peut, en aucun cas, être supérieur au montant de la contribution de la famille. Les autres dispositions n'ont pas évolué, les aides aux voyages scolaires étant notamment doublée si le foyer fiscal d'origine de l'enfant est non imposable.

De plus, elle a expliqué que le CCAS avait décidé de prendre part à la mise en place de formations (organisation matérielle et prise en charge des coûts) à destination des citoyens pour l'utilisation des défibrillateurs posées sur le territoire communal, une information générale de la population devant avoir lieu prochainement.

** Fêtes de la Saint Jean*

Madame MOUTEL-BERNADAS, Mme HEGUY et M. le Maire ont fait part de leur participation à l'assemblée générale du comité des fêtes. Au cours de cette réunion, a été actée la décision suivante : la municipalité prendra en charge l'organisation d'un "pot de bienvenue" aux nouveaux habitants auquel seront aussi conviés l'ensemble des labarthaïses et labarthaïs. Il aura lieu le 18 juin 2023 à midi à la salle du conseil municipal. Par ailleurs, a aussi été évoquée la possibilité de solliciter une autre association pour l'organisation d'un repas, appel a été lancé aux conseillères et conseillers afin de rechercher des associations qui pourraient être intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 45.

La Barthe-de-Neste, le 12 avril 2023.

Le secrétaire de séance
Eric GARDES



Vu, le Maire
Philippe SOLAZ

